

Communiqué de presse

« J'aime mes commerces à domicile »

Le dispositif monte en puissance pour sauvegarder le commerce de proximité

La CCI Paris-Ile-de-France apporte tout son soutien aux entreprises fortement impactées par la crise sanitaire, particulièrement les commerçants qui en subissent de plein fouet les conséquences. Elle est aux côtés de ces derniers et de leurs salariés pour poursuivre leur activité au service de la population dans les conditions imposées par le confinement sanitaire.

Rideau baissé, mais service actif... Conscients des contraintes liées aux limites de déplacement, de nombreux commerces de quartier ont trouvé des solutions pour poursuivre leur activité et servir leurs clients dans le strict respect des règles sanitaires. A leurs côtés au quotidien, la CCI Paris Ile-de-France, face à la dégradation de la dynamique économique locale par la contrainte imposée de fermeture des boutiques, a mis en place un dispositif express, simple et gratuit baptisé « *J'aime mes commerces à domicile* », en partenariat avec les villes. Il s'agit d'**un outil de référencement et d'information sur les commerçants en capacité de livrer et d'assurer la vente à emporter dans chaque commune**. L'objectif est de répondre d'une part aux commerces particulièrement touchés par les restrictions d'activité et d'autre part aux nombreuses familles qui cherchent des solutions de livraison à domicile afin de limiter les risques liés aux déplacements.

Cet outil permet aussi d'offrir des solutions au commerce non sédentaire, fortement impacté par la fermeture des marchés de ville.

D'ores et déjà, 110 villes ont adhéré au dispositif depuis son lancement mi-mars. La CCIR poursuit son déploiement auprès d'un grand nombre de communes du territoire francilien pour obtenir leur adhésion et atteindre ainsi le plus possible de commerçants et de consommateurs, via l'affichage des listes de commerçants concernés dans les mairies partenaires.

En mettant à disposition ce site de référencement géolocalisé avec une inscription simple, gratuite et instantanée, la CCI Paris Ile-de-France soutient les commerçants et permet aussi aux consommateurs d'accéder en un clic aux commerces situés à proximité de chez eux qui proposent un service de livraison, de vente à emporter ou de drive, quelle que soit leur activité. A partir du 27 avril, tout commerçant en Ile de France pourra se référencer sur ce site, très simplement et gratuitement.

Ce dispositif s'ajoute aux nombreux programmes déployés par la CCI Paris Ile-de-France pour accompagner les commerces dans leurs démarches de digitalisation et de développement.